



MARCHE PUBLIC DE FOURNITURE ET DE SERVICES

ACTE D'ENGAGEMENT (A.E) – Prestations traitées à prix unitaires

A	Identifiants
----------	---------------------

OPERATION : Opéra Bastille - Toitures

OBJET DU MARCHE : Accord-cadre (à bons de commande, mono-attributaire) de fournitures et de services pour la fourniture, la pose et la maintenance de capteurs acoustiques et vibratoires pour le suivi acoustique du chantier de rénovation des toitures de l'Opéra Bastille / Analyse des données

Marché à procédure adaptée en application de l'article L. 2123-1, R. 2123-1 et R. 2123-4 à R. 2123-6 du Code de la commande publique.

N° DU MARCHE : (à préciser avant l'engagement)
Accord-cadre de fournitures et de services pour le suivi acoustique du chantier de rénovation des toitures de l'Opéra Bastille
Montant max. TTC : **170 400** EUROS
Code projet : **J231-00**

Maître de l'Ouvrage : L'Opérateur du Patrimoine et des projet Immobiliers de la Culture
Ordonnateur : *Le Président de l'OPPIC*
Représentant du pouvoir adjudicateur habilité à donner les renseignements nécessaires aux bénéficiaires de nantissements ou de cessions de créances : Le Président de l'OPPIC
JUSTIFICATION DE LA QUALITE DE LA PERSONNE SIGNATAIRE AU NOM DE L'OPPIC :
Décret du 24 mai 2023 portant nomination du Président
Comptable assignataire des paiements : **Mme l'Agent comptable de l'OPPIC**, 30 rue du château des rentiers – CS 61336 - 75647 Paris cedex 13

B	ENGAGEMENT DU CANDIDAT
----------	-------------------------------

***A remplir par les contractants du GROUPEMENT D'ENTREPRISES CONJOINT / SOLIDAIRE.
(A préciser)***

ARTICLE 1 – CONTRACTANTS :

Nous soussignés,

* Monsieur _____ agissant en qualité de

- Au nom et pour le compte de :
- Au capital de :
- Ayant son siège social à :
- Téléphone :
- Courriel (du représentant légal, habilité à signer le marché) :
- N° Siret :
- Code NAF (anciennement code APE) :
- Numéro de TVA intra-communautaire :

* Monsieur _____ agissant en qualité de

- Au nom et pour le compte de :
- Au capital de :
- Ayant son siège social à :
- Téléphone :
- Courriel (du représentant légal, habilité à signer le marché) :
- N° Siret :
- Code NAF (anciennement code APE) :
- Numéro de TVA intra-communautaire :

Désignés ci-après par « le titulaire »,

Après avoir pris connaissance des pièces constitutives de l'accord-cadre, telles qu'indiquées à l'article 2 du CCP.

Et conformément à leurs clauses, engage l'ensemble des membres du groupement sur la base de l'offre du groupement à exécuter les prestations dans les conditions définies ci-avant.

Chaque membre du groupement déclare sur l'honneur :

- 1) N'entrer dans aucun des cas d'interdiction de soumissionner obligatoires prévus aux articles L. 2141-1 à L. 2141-5 et L 2141-7 à L. 2141-11 du Code de la commande publique.
- 2) Être en règle au regard des articles L. 5212-1 à L. 5212-11 du code du travail concernant l'emploi des travailleurs handicapés.

Le délai de validité de notre offre est fixé à **180** jours à compter de la date limite de remise des offres.

L'entreprise (**A préciser**) est le mandataire des entrepreneurs du groupement titulaire conjoint / solidaire. (**A préciser**)

En cas de groupement conjoint, le mandataire est solidaire de chacun des membres du groupement pour ses obligations contractuelles à l'égard du représentant du pouvoir adjudicateur pour l'exécution du marché.

ARTICLE 2 – PRIX :

Le mois d'établissement des prix est le mois de FEVRIER 2025 dit mois M ZERO.
Les modalités de variation des prix sont fixées au CCP.

Les prestations, objets du présent accord-cadre, sont rémunérées, par application de prix unitaires.

MARCHE :

- Montant maximum du marché hors TVA (pour une durée total de 17 mois, à compte de sa date de notification, hors période de garantie) : **100 000,00** EUROS

Taux de TVA : 20 %

Montant de la TVA : **20 000,00** EUROS

Montant maximum du marché, TVA comprise : 120 000,00 EUROS

Soit en toutes lettres et hors taxes : cent mille euros

- Montant maximum de la période de reconduction (pour une durée totale de 17 mois, hors période de garantie) : **42 000,00** EUROS

Taux de TVA : 20 %

Montant de la TVA : **8 400,00** EUROS

Montant maximum du marché, TVA comprise : 50 400,00 EUROS

Soit en toutes lettres et hors taxes : quarante-deux mille euros

En effet, l'accord cadre est reconductible une (1) fois tacitement à la date anniversaire de notification de l'accord cadre, pour la même durée de 17 mois. Le titulaire ne pourra pas s'opposer à cette reconduction.

- **Montant maximum du marché hors TVA, y compris période de reconduction : 142 000,00 EUROS**

Taux de TVA : 20 %

Montant de la TVA : **28 400,00** EUROS

Montant maximum du marché, TVA comprise : 170 400,00 EUROS

Soit en toutes lettres et hors taxes : cent quarante-deux mille euros

Il est précisé que le titulaire s'engage sur le montant libellé en lettres.

ARTICLE 3 – SOUS-TRAITANCE :

Directive pour la rédaction de cette clause

- Cette clause est obligatoire (prendre a ou b, EN RAYANT LA MENTION INUTILE°)

- le montant correspondant à la différence entre le montant du marché et le montant de l'ensemble des prestations sous-traitées, doit toujours être indiqué.

a) Je n'envisage pas de sous-traiter.

b) Cas d'un titulaire unique : l'annexe n° 1 au présent acte d'engagement indique la nature et le montant des prestations que j'envisage de faire exécuter par des sous-traitants payés directement, les noms

de ces sous-traitants et les conditions de paiement des contrats de sous-traitance ; le montant des prestations sous-traitées indiqué dans l'annexe constitue le montant maximal de la créance que le(s) sous-traitant(s) concerné(s) pourra(ont) céder ou présenter en nantissement.

Cas d'un groupement titulaire : l'annexe 1 au présent acte d'engagement indique la nature et le montant des prestations que nous envisageons de faire exécuter par des sous-traitants payés directement, les noms de ces sous-traitants et les conditions de paiement des contrats de sous-traitance ; le montant des prestations sous-traitées indiqué dans l'annexe constitue le montant maximal de la créance que le sous-traitant concerné pourra présenter en nantissement.

L'annexe au présent acte d'engagement constitue une demande d'acceptation du sous-traitant concerné et d'agrément des conditions de paiement du contrat de sous-traitance, demande qui est réputée prendre effet à la date de notification du marché ; cette notification est réputée emporter acceptation du sous-traitant et agrément des conditions de paiement du contrat de sous-traitance.

Le montant total des prestations que j'envisage de sous-traiter conformément à cette annexe est de :
(à préciser) EURO HT.

ARTICLE 4 – CESSIION DE CREANCE :

Conformément à l'article R. 2191-51 du Code de la commande publique, il sera délivré, sur demande du titulaire, un exemplaire unique de chaque bon de commande.

ARTICLE 5 – DUREE ET DELAIS :

Le présent accord-cadre prend effet à compter de sa notification au titulaire.

La durée de l'accord-cadre est de **17** mois à compter de sa date de notification, hors délai de garantie. L'accord cadre est reconductible une (1) fois tacitement à la date anniversaire de notification de l'accord cadre, pour la même durée de 17 mois. Le titulaire ne pourra pas s'opposer à cette reconduction.

La notification du marché de l'entreprise générale interviendra courant mars 2025 pour un démarrage de la période de préparation en mars 2025 et un démarrage des travaux le 1^{er} juin 2025. Les capteurs acoustiques et vibratoires devront ainsi être opérationnels pour le 15 mai 2025.

ARTICLE 6 – PAIEMENTS :

Le représentant du pouvoir adjudicateur se libérera des sommes dues au titre du présent accord-cadre en en faisant porter le montant au crédit du compte ouvert au nom du titulaire, à l'établissement bancaire suivant :

A - Titulaire unique ou groupement solidaire titulaire avec paiement sur compte unique

INSERER LE RIB

Toutefois, en application de l'article L. 2193-11 du Code de la commande publique, le représentant du pouvoir adjudicateur se libérera des sommes dues aux sous-traitants bénéficiant du paiement direct en faisant porter les montants au crédit de leurs comptes désignés dans les annexes, les avenants ou les actes spéciaux.

B - Groupement conjoint ou solidaire titulaire – Paiement sur comptes bancaires séparés

(Les membres du groupement conjoint indiquent dans le tableau ci-dessous la répartition des prestations que chacun d'entre eux s'engage à réaliser.)

Désignation des membres du groupement conjoint	Prestations exécutées par les membres du groupement conjoint	
	Nature de la prestation	Montant HT de la prestation

1^{er} cotraitant – Mandataire

INSERER LE RIB
(autant de fois que nécessaire)

2^{ème} cotraitant

INSERER LE RIB

3^{ème} cotraitant

INSERER LE RIB

Toutefois, en application de l'article L. 2193-11 du Code de la commande publique, le représentant du pouvoir adjudicateur se libérera des sommes dues aux sous-traitants bénéficiant du paiement direct en faisant porter les montants au crédit de leurs comptes désignés dans les annexes, les avenants ou les actes spéciaux.

1^{er} cotraitant – Mandataire

AVANCE

Le titulaire est- il une micro, une petite ou une moyenne entreprise au sens de la recommandation de la Commission du 6 mai 2003.

Oui

Non

JE (NOUS) REFUSE (REFUSONS) de percevoir l'avance prévue à l'article **5.2** du CCP.

J' (NOUS) ACCEPTE (ACCEPTONS) de percevoir l'avance prévue à l'article **5.2** du CCP.
(*raier la mention inutile*).

2^{ème} cotraitant

AVANCE

Le titulaire est- il une micro, une petite ou une moyenne entreprise au sens de la recommandation de la Commission du 6 mai 2003.

Oui

Non

JE (NOUS) REFUSE (REFUSONS) de percevoir l'avance prévue à l'article **5.2** du CCP.

J' (NOUS) ACCEPTE (ACCEPTONS) de percevoir l'avance prévue à l'article **5.2** du CCP.
(*raier la mention inutile*).

3^{ème} cotraitant

AVANCE

Le titulaire est- il une micro, une petite ou une moyenne entreprise au sens de la recommandation de la Commission du 6 mai 2003.

Oui

Non

JE (NOUS) REFUSE (REFUSONS) de percevoir l'avance prévue à l'article **5.2** du CCP.

J' (NOUS) ACCEPTE (ACCEPTONS) de percevoir l'avance prévue à l'article **5.2** du CCP.
(*raier la mention inutile*).

C	PARTIE RÉSERVÉE A L'ADMINISTRATION
----------	---

Est acceptée la présente offre pour valoir acte d'engagement.

Le présent acte d'engagement comporte les deux annexes énumérées ci-après :

Opéra Bastille – Toitures
Suivi acoustique du chantier de rénovation des toitures
Acte d'engagement

- Annexe n° 1 : Demande d'acceptation des sous-traitants ;
- Annexe n°2 : Bordereau de Prix Unitaires.

Visa de l'instance de contrôle

Le Représentant du Pouvoir Adjudicateur

(à préciser)

(à préciser)

Le

Le

D	MISE AU POINT
----------	----------------------

A l'occasion de la mise au point de l'accord-cadre, les modifications ci-dessous sont apportées aux stipulations contenues dans les pièces constitutives de l'accord-cadre.

Nature du document concerné et numéro de l'article modifié¹	Nature de la modification apportée²

E	SIGNATURE DE LA MISE AU POINT
----------	--------------------------------------

Signature du candidat retenu :

Nom, prénom et qualité du signataire (*)

A _____, le

(*) Le signataire doit avoir le pouvoir d'engager la personne qu'il représente.

A _____, le

Le Représentant du Pouvoir Adjudicateur

¹ Exemple : CCTP article 3.

² Exemple : « la deuxième phrase est remplacée par ».

ANNEXE N° 1 DE L'ACTE D'ENGAGEMENT

MARCHE N° (à préciser au moment de l'engagement)

DEMANDE D'ACCEPTATION DU OU DES SOUS-TRAITANTS ET
D'AGRÈMENT DES CONDITIONS DE PAIEMENT DU OU
DES CONTRAT(S) DE SOUS-TRAITANCE

OBJET DU MARCHE :

Accord-cadre (à bons de commande, mono-attributaire) de fournitures et de services pour la fourniture, la pose et la maintenance de capteurs acoustiques et vibratoires pour le suivi acoustique du chantier de rénovation des toitures de l'Opéra Bastille / Analyse des données

ANNEXE N° 2 DE L'ACTE D'ENGAGEMENT

MARCHE N° (à préciser au moment de l'engagement)

BORDEREAU DE PRIX UNITAIRES

OBJET DU MARCHE :

Accord-cadre (à bons de commande, mono-attributaire) de fournitures et de services pour la fourniture, la pose et la maintenance de capteurs acoustiques et vibratoires pour le suivi acoustique du chantier de rénovation des toitures de l'Opéra Bastille / Analyse des données